Fiche signalétique
Dow AgroSciences Canada Inc.

Nom du produit: TROPHY* A Emulsifiable Concentrate Herbicide **Date de création:** 2009.09.03

Dow AgroSciences Canada Inc. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit
TROPHY* A Emulsifiable Concentrate Herbicide

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE
Dow AgroSciences Canada Inc.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Suite 2100, 450 1st Street SW,
Calgary, AB T2P 5H1
Canada

Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit: 800-667-3852

Préparé par : Pour utilisation au Canada, préparé par le Service de gestion de réglementation des produits - Environnement, santé et sécurité.
450-652-1029
Révision 2009.09.03

Information aux clients : 800-667-3852

NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE
Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24 : 613-996-6666
Contact local en cas d'urgence: 613-996-6666

2. Identification des dangers

Aperçu des dangers
Couleur: Brun
État physique: Liquide
Odeur: Inodore

TM * Marque déposée de Dow AgroSciences LLC

Dangers du produit:

AVERTISSEMENT! Liquide et vapeurs combustibles. Irrite les yeux. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central ; peut irriter les voies respiratoires. Risque d'aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Isoler la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Des fumées toxiques peuvent être libérées au cours d'un incendie. Risque de cancer suspecté. Peut provoquer le cancer.

Effets éventuels sur la santé

Contact avec les yeux: Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.
Contact avec la peau: Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.
Absorption cutanée: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.
Inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Une surexposition au(x) solvant(s) peut provoquer une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central.
Ingestion: Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions ; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.
Risque d'aspiration: En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.
Effets d'une exposition répétée: Pour le ou les solvants: Une surexposition au(x) solvant(s) peut provoquer une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central. Pour le ou les composants mineurs : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants : Foie. Reins. Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate) Sang. Voies respiratoires.
Informations sur le cancer: Pour le(s) composants mineur(s) : Naphtalène. A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.
Malformations congénitales/effets sur le développement: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr . Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. Pour le(s) composant(s) mineur(s) Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses non toxiques pour la mère. Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales.
Effets sur la reproduction: Pour le ou les composants mineurs : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

3. Composition/information sur les composants

Composant	Numéro CAS	Quantité W/W
Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr	81406-37-3	26.2 %
Naphtalène	91-20-3	<= 6.0 %
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5.1 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	<= 3.4 %
Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	64742-95-6	0.7 %
Balance		58.6 %

Les quantités sont exprimées en pourcentage poids/poids.

4. Premiers secours

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste.
Contact avec la peau: Laver la peau à grande eau.
Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste(insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.
Ingestion: Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et/ou transporter au service des urgences.
Information à l'usage du médecin: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.
Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections «Mesures en cas de dispersion accidentelle» et «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.
Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.
Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption
Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Oxydes d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Voir la Section 9 pour les propriétés physiques concernées

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements : Absorber avec des matières telles que : Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements : Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13, considérations relatives l'élimination.
Précautions personnelles: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7, Manipulation. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8, Contrôle de l'exposition et protection individuelle.
Précautions environnementales: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12, Informations écologiques.

7. Manipulation et entreposage / stockage

Manipulation

Manipulation générale: Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après manipulation. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Tenir le contenant fermé. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Garder hors de la portée des enfants. Voir la Section 8, CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE.

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Tenir le contenant bien fermé. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr	Dow IHG	VME	10 mg/m3
Naphtalène	Alberta	VME	52 mg/m3 10 ppm PEAU
	Alberta	VLE	79 mg/m3 15 ppm PEAU
	Columbie Br.	VME	10 ppm PEAU
	Columbie Br.	VLE	15 ppm PEAU
	Ontario	VME	52 mg/m3 10 ppm
	Ontario	VLE	78 mg/m3 15 ppm
	ACGIH (USA)	VME	10 ppm PEAU
	ACGIH (USA)	VLE	15 ppm PEAU
	Québec	VME	52 mg/m3 10 ppm
	Québec	VLE	79 mg/m3 15 ppm
N-méthyl-2-pyrrolidone	Ontario	VME	400 mg/m3
	WEEL (USA)	VME	40 mg/m3 10 ppm PEAU
1,2,4-Triméthylbenzène	Alberta	VME	123 mg/m3 25 ppm
	Columbie Br.	VME	25 ppm

Ontario	VME	123 mg/m3 25 ppm
ACGIH (USA)	VME	25 ppm
Québec	VME	123 mg/m3 25 ppm

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.
LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.
La notation "PEAU" à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.
Elle vise à sensibiliser les lecteurs au fait que l'inhalation pourrait ne pas être la seule voie d'exposition et qu'il faudrait envisager de prendre des mesures afin de réduire l'exposition cutanée au minimum.

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.
Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

-Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Caoutchouc styrène/butadiène. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène chloré. Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). AVERTISSEMENT : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres) : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces : Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.
Ingestion: Éviter l'ingestion, même de très petites quantités ; ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail ; se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Inodore
Point d'éclair - coupelle fermée	63 °C *Coupelle fermée*

Limites d'inflammabilité dans l'air	**Inférieure**: Aucune donnée d'essais disponible **Supérieure**: Aucune donnée d'essais disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mm Hg)	202 °C *Bibliographie* .
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité (H2O=1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité du liquide	0.99 g/cm3 @ 25 °C *Calcul*
Point de congélation	-10 °C *Bibliographie*
Point de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Solubilité dans l'eau (en poids)	Aucune donnée d'essais disponible
pH	5.5 *Bibliographie* (1% en solution aqueuse)
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée d'essais disponible

10. Stabilité et réactivité

Stabilité/instabilité
Instable à températures élevées.
Conditions à éviter: L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit : Acides. Bases. Oxydants.

Polymérisation dangereuse
Ne se produira pas.

Décomposition thermique
Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë
Ingestion
DL50, rat, mâle 3,738 mg/kg
DL50, rat, femelle 3,162 mg/kg
Absorption cutanée
DL50, lapin > 2,000 mg/kg
Inhalation
CL50, 4 h, Aérosol, rat, mâle et femelle > 6.2 mg/l
Sensibilisation
Peau
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
Toxicité à doses répétées
Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants. Pour le ou les solvants: Une surexposition au(x) solvant(s) peut provoquer une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central.

Pour le ou les composants mineurs : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants : Foie. Reins. Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate) Sang. Voies respiratoires.

Toxicité chronique et cancérogénicité

L'ingrédient actif n'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Pour le(s) composants mineur(s) : Naphtalène. A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Classifications de cancérogénicité:

Composant	Liste	Classification
Naphtalène	IARC	Cancérogène possible.; 2B

Toxicité pour le développement

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr . Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. Pour le(s) composant(s) mineur(s) Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses non toxiques pour la mère. Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr . N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas porté atteinte à la reproduction. Pour le ou les composants mineurs : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Toxicologie génétique

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Pour certains composants: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs : Pour les composants testés: Des études de génotoxicité sur des animaux ont donné des résultats négatifs.

12. Informations écologiques

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

Données pour le composant: **Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr**

Mouvement et répartition

Facteur de bioconcentration faible (FBC inférieur à 100 ou log Pow inférieur à 3). Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Constante de la loi d'Henry (H): 5.42E-08 atm*m3/mole; 25 °C Mesuré
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 4.5 Mesuré
Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 6,200
Facteur de bioconcentration (FBC): 26; truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss); Mesuré

Persistance et dégradabilité

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Données pour le composant: **Naphtalène**

Mouvement et répartition

Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

Constante de la loi d'Henry (H): 2.92E-04 - 5.53E-04 atm*m3/mole; 25 °C Mesuré
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3.3 Mesuré
Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 240 - 1,300 Mesuré
Facteur de bioconcentration (FBC): 40 - 300; poisson; Mesuré
Répartition dans l'environnement : modèle de fugacité de Mackay niveau 1:

Air	Eau.	Biote	Sol	Sédiment
74 %	8.5 %	< 0.01 %	18 %	0.39 %

Persistance et dégradabilité

Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
2.16E-11 cm3/s	5.9 h	Estimation

Demande biologique en oxygène (DBO):

DBO 5	DBP 10	DBO 20	DBO 28
57 %	71 %	71 %	

Demande théorique en oxygène: 3.00 mg/mg

Données pour le composant: **N-méthyl-2-pyrrolidone**

Mouvement et répartition

Facteur de bioconcentration faible (FBC inférieur à 100 ou log Pow inférieur à 3). Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Constante de la loi d'Henry (H): 4.46E-08 atm*m3/mole; 25 °C Mesuré
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): -0.38 Mesuré
Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 21 Estimation

Persistance et dégradabilité

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
2.199E-11 cm3/s	0.486 jr	Estimation

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode
91 %	28 jr	Test OCDE 301B
73 %	28 jr	Test OCDE 301C

Demande théorique en oxygène: 2.58 mg/mg

Données pour le composant: **1,2,4-Triméthylbenzène**

Mouvement et répartition

Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Constante de la loi d'Henry (H): 6.16E-03 atm*m3/mole; 25 °C Mesuré
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3.63 Mesuré
Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 720 Estimation
Facteur de bioconcentration (FBC): 33 - 275; carpe (Cyprinus carpio); Mesuré

Persistance et dégradabilité

Ce produit ne devrait se dégrader que très lentement (dans l'environnement). Il ne passe pas les tests OCDE/CEE de dégradation rapide.

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
1.670E-11 cm3/s	0.641 jr	Estimation

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode
4 - 18 %	28 jr	Test OCDE 301C

Demande théorique en oxygène: 3.19 mg/mg

Données pour le composant: **Solvent naphtha (petroleum), light aromatic**

Mouvement et répartition

Pour le ou les principaux composants : Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000). Pour le ou les composants mineurs : Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): Aucune donnée d'essais disponible:

Persistance et dégradabilité
Pour le ou les principaux composants : Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).
Pour certains composants: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est faible (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène entre 2,5 et 10 %).

ÉCOTOXICITE
Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Toxicité pour les espèces terrestres non mamifères
DL50 par voie orale, Colin de Virginie: > 2,250 mg/kg

13. Considérations relatives à l'élimination

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. Informations relatives au transport

TDG Petit conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

TDG Grand conteneur
NON RÉGLEMENTÉ

IMDG
NON RÉGLEMENTÉ

OACI/IATA
NON RÉGLEMENTÉ

15. Informations réglementaires

LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)
Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

Conformité avec le RPC
Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux : classification SIMDUT
Ce produit est exempt selon WHMIS

Numéro d'enregistrement conformément à la loi sur les produits phytosanitaires: 27246

Code national canadien de prévention des incendies
Classe IIIA

16. Autres informations

Système d'évaluation des dangers

NFPA	Santé	Feu	Réactivité
	2	2	1

Utilisations recommandées et restrictions

Domaine d'utilisation du produit: Herbicide prêt à l'emploi

Révision

Numéro d'identification : 51231 / 1023 / Date de création 2009.09.03 / Version : 6.0
Code DAS: XRM-5316
Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

N/D	Non disponible
P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
"ACGIH"	"American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc."
"DOW IHG"	"Dow Industrial Hygiene Guideline" (valeur indicative Dow)
"WEEL"	"Workplace Environmental Exposure Level"
HAZ DES	Désignation du danger
VOL/VOL	Volume/volume

Dow AgroSciences Canada Inc. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.